



## Modalités d'hébergement 2018 - 2019

Pour les étudiants de **1<sup>ère</sup> année** du cycle ingénieur  
CentraleSupélec

Les étudiants admis en première année du cycle ingénieur CentraleSupélec pourront obtenir un logement social dans une des résidences dont Césal assure la gestion.

Ils devront impérativement effectuer une demande sur le site ci-dessous, selon le calendrier qui leur sera précisé au moment de leur admission :

<http://logement.cesal.fr/>.

À défaut de demande d'hébergement sur ce site, Césal ne pourra pas attribuer de logement.

Les résidents en première année auront la possibilité de choisir leur logement, selon les disponibilités :

- en chambres simples ;

**ou**

- en chambres jumelées pour lesquels il sera possible de choisir son colocataire.